

Volume 1.
Numéro 2.
Février 1967.

L'AFEAS

Editorial

Nos déléguées aux journées d'études

de l'U.M.O.F.C.



Rapport de la délégation du C.O.F.C.C. au Conseil et Journées d'études de l'U.M.O.F.C., à Paris, du 7 au 11 novembre 1966.

L'ouverture des journées d'études, comme il se doit, a été faite par la présidente de l'UMOF, Mlle Pilar Bellosillo, et le Conseil a travaillé sous sa direction.

Je vous parlerai ici des journées d'études, car je crois que tout ce qui se dégage de ces journées de travail est très enrichissant pour l'AFEAS, et je souhaite que l'Association profite de son affiliation à ce groupement mondial.

Quarante pays étaient représentés à ces journées ; il y en avait de tous les coins du monde. Cela comporte beaucoup de sacrifices de la part des déléguées et des organismes qui les envoient, mais ces sacrifices en valent la peine. Nous avons eu la joie de faire l'expérience de notre amitié internationale, celle de vivre notre fraternité, de travailler ensemble avec l'âme pleine de responsabilités envers nos soeurs du monde entier, car nous en avons des responsabilités. Nous repartirons avec la conviction que nous pouvons faire quelque chose pour les aider.

Ces journées d'études ont chaque fois un but précis en permettant la continuité du travail de l'UMOF. Cette année, elles avaient la préparation du prochain Congrès Mondial de l'UMOF qui aura lieu à Rome du 4 au 9 octobre 1967. Il s'agissait d'une réflexion en équipes, les délégations et le Bureau de direction.

C'était une réflexion à partir de données concrètes, soit : les apports directs et spontanés des femmes de la base et des responsables. Cet apport a été extrêmement riche. Des réponses aux questionnaires sont venues de tous les continents. Madame Simone Rabijac, docteur en philosophie, de l'Action Catholique Générale Féminine Française, a réalisé l'énorme travail de faire la synthèse de ces documents. Il y a eu de sérieuses difficultés pour opérer le choix du sujet de ces journées.

Le choix unanime du sujet fut : **“La liberté de la femme dans le monde d’aujourd’hui”**. Ce qui a motivé ce choix, c’est le problème de la liberté de la femme dans le monde moderne comme étant la question majeure et fondamentale qui met en jeu la vraie, la totale réalisation de la femme en tant que personne et son apport à la Société et à l’Eglise. Nous avons considéré que la liberté de la femme est une condition de toute liberté humaine, et par là, nous retrouvons notre solidarité universelle. — Il ne s’agissait pas de faire une étude théorique, mais de partir de la réalité telle qu’elle se pose pour les femmes dans leur vie quotidienne, la famille, la vie sociale et civile, la vie de l’Eglise.

Pourquoi vouloir la liberté ? Est-ce pour devenir plus indépendantes ? Pour nous émanciper ? Est-ce pour arriver à l’égalité de l’homme ? — Ces quelques pistes de recherches et de réflexions doivent nous aider à prendre conscience de la condition de la femme, de nos responsabilités et de notre solidarité avec toutes les femmes du monde et même avec toute l’humanité. Le travail s’est fait sur une enquête de dimension internationale.

Dans les carrefours, il y eut un choix de questions à retenir, mais le choix s’est fait, non pas en rapport à notre pays, mais par rapport à la vision mondiale que nous a apportée la synthèse.

Des données fondamentales sur “La Liberté” ont été exposées par une conférence de Mme Weinszierl (Dr.), de l’Autriche, soit :

- Mystère de la liberté,
- Théologie de la liberté,
- Les droits de l’homme,
- L’Eglise et les droits de l’homme,
- Menaces à la liberté, à l’époque actuelle,
- L’existence de la liberté de la femme,
- Egalité juridique de la femme,
- La discrimination de la femme en fait,
- La femme veut-elle sa liberté ?

Après ces données, les déléguées, dans une étude en carrefour, ont exposé les problèmes de la femme dans les différents pays. Des points bien précis ont été notés car un même mal existe partout dans le monde.

Il faut à la femme une culture et une instruction plus avancée, une éducation de base commencée dès le jeune âge, jusqu'au niveau le plus élevé, tant pour la fille que pour le garçon, pour une prise de conscience ascendante et croissante de leurs responsabilités dans la réalisation de leur vocation individuelle.

Ce point étant acquis, on souligne la nécessité de promouvoir à travers le monde, la formation au mariage dans toute son ampleur et profondeur.

Je vous ai donné ici, un bien faible rapport sur tout le travail qui s'est fait à ces journées d'études. Comment voulez-vous, en deux ou trois pages de texte, dire le travail de huit jours ? . . .

J'aimerais vous revenir sur l'Egalité juridique de la femme et, la femme veut-elle sa liberté ? . . . puisque le sujet est tellement d'actualité pour nous.

Je termine en vous citant les dernières phrases de la conférence sur La liberté : "Aie le courage de te servir des dons et facultés dont Dieu t'a pourvue, aie le courage de réaliser ta propre personne, aie le courage d'assumer ta liberté".

Mme Philippe Laliberté,
Vice-présidente générale.

Grain de philosophie : Pratiquez l'art d'oublier vos malheurs, Il y a tellement de bonnes choses à se rappeler ! On ne gagne rien à méditer sur les occasions perdues ou à ressasser nos infortunes. Portons nos regards vers l'avenir. Préparons les voies et ne dorlotons pas nos regrets. L'esprit s'accommode mieux de l'espoir que du découragement.

Tél. 676-4904

G. LEGAULT

FIL A TISSER — LAINE
METALLIQUE ET JERSEY

5960, rue Alphonse

Ville de Brossard, P.Q.

Rôle de l'Eglise

dans le monde



Le monde dans lequel nous vivons est merveilleux. Il est caractérisé spécialement par une *expansion extraordinaire des sciences humaines*. Celles-ci ont amené des transformations profondes au sein des sociétés et entre les sociétés. Le progrès envahit toutes les sphères de l'activité de l'homme et l'amène à croire qu'il est capable par ses propres forces de dominer toutes les difficultés offrant opposition au libre exercice de sa vie terrestre.

L'humanité cependant *est marquée par des déséquilibres multiples* : dans le domaine de l'intelligence, de la vie individuelle, de la vie familiale et sociale. C'est ainsi que l'Eglise, dès les premières pages de sa Constitution Pastorale, "Gaudium et Spes", s'efforce d'analyser le monde contemporain. Nous avons déjà donné un aperçu plus élaboré de cette analyse. Aujourd'hui

d'hui nous revenons sur l'étude de cette constitution pour voir comment l'Eglise entend définir son rôle par rapport à notre humanité actuelle.

RAPPORTS MUTUELS DE L'EGLISE DANS LE MONDE

Dans la première partie de Gaudium et Spes, au chapitre quatrième, le concile rappelle que l'Eglise possède une mission de salut, un rôle d'intégration de la vie de Dieu dans le cœur des hommes et par eux, de transformation de la vie sociale. A la fois "assemblée visible et communauté spirituelle, l'Eglise fait route avec toute l'humanité et partage le sort terrestre du monde ; elle est comme le ferment et, pour ainsi dire, l'âme de la société humaine, appelée à être renouvelée dans le Christ et transformée en famille de Dieu." (no 40-2)

AIDE QUE L'EGLISE VEUT OFFRIR A TOUT HOMME

Ce rôle de transformation par l'intérieur, d'inspiration de toute société, l'Eglise entend l'exercer en apportant tout d'abord à l'homme une aide efficace dans le sens à donner à toute sa vie. *Elle peut en effet lui fournir les meilleurs éléments de solution aux questions fondamentales qu'il se pose et continuera de se poser: qu'est-ce que l'homme?, quel est le but de ses actions?, qu'est-ce que la mort? "Dieu seul, qui a créé l'homme à son image et l'a racheté du péché, peut répondre à ces questions en plénitude. Il le fait par la révélation dans le Christ, son divin Fils, qui s'est fait homme."* (no 41-1)

"Appuyé sur cette foi, *l'Eglise peut soustraire la dignité de la nature humaine à toutes les fluctuations* des opinions qui, par exemple, rabaisent exagérément le corps humain ou au contraire l'exaltent sans mesure." (no 41-2) Elle apprend à l'homme ce qui fait sa dignité (*créé à l'image de Dieu*), ce qui donne du sens à ses actions (recherche de la volonté de Dieu). "En vertu de l'Evangile qui lui a été confié, *elle proclame les droits de l'homme*, reconnaît et tient en grande estime le dynamisme de notre temps qui partout, donne un nouvel élan à ces droits." (no 41-3) Mais elle montre continuellement que l'exercice de ces droits ne saurait être garanti sans référence à la loi de Dieu.

AIDE QUE L'EGLISE CHERCHE A APPORTER A LA SOCIETE HUMAINE

Au plan de la société humaine l'Eglise, n'étant liée à aucune forme particulière de culture, ni à aucun système politique, économique et social, en vertu même de sa mission religieuse, *apporte des lumières et des forces qui "peuvent servir à constituer et à affermir la communauté des hommes selon la loi divine."* (no 42-2)

Compte tenu des circonstances de temps et de lieu, elle peut susciter des œuvres destinées au service de tous, comme des organisations charitables. "Elle reconnaît aussi tout ce qui est bon dans le dynamisme social d'aujourd'hui, en particulier le mouvement vers l'unité, les progrès d'une saine socialisation et de la solidarité au plan civique et économique." (no 42-3, 4, 5)

AIDE QUE L'EGLISE PAR LES CHRETIENS, CHERCHE A APPORTER A L'ACTIVITE HUMAINE

Mais sa mission de transformation du monde dans le sens de Dieu, l'Eglise l'exerce spécialement par les chrétiens. C'est pourquoi le Concile les exhorte comme citoyens de l'une et de l'autre cité (Eglise et société civile) à remplir avec zèle et fidélité leurs tâches terrestres, en se laissant conduire par l'esprit de l'Evangile. (no 43)

"A l'exemple du Christ qui mena la vie d'un artisan, que les chrétiens se réjouissent plutôt de pouvoir mener toutes leurs activités terrestres en unissant dans une synthèse vitale tous les efforts humains, familiaux, professionnels, scientifiques, techniques avec les valeurs religieuses..." (no 43)

"Aux laïcs reviennent en propre, quoique non exclusivement, les professions et les activités séculières... C'est à leur conscience préalablement formée, qu'il revient d'inscrire la loi divine dans la cité terrestre. Qu'ils attendent des prêtres lumières et forces spirituelles..." Qu'ils ne pensent pas pour autant que leurs pasteurs doivent tout faire, mais *"plutôt, éclairés par la sagesse chrétienne, prêtant fidèlement attention à l'enseignement du Magistère, qu'ils prennent eux-mêmes leurs responsabilités."* (no 43-2)

QU'EST-CE QUE NOUS AVONS COMPRIS DE TOUT ÇA ?

Mais nous de la province de Québec, qu'est-ce que nous comprenons dans tout ça ? Nous vivons dans un pays qui communique plus qu'aucun autre à ces transformations, caractéristiques de notre époque. Par la force des média d'infor-

mation (presse, radio, télévision) des théories nouvelles viennent heurter nos mentalités et notre culture. Un vent de liberté souffle sur nos institutions les mieux établies. On veut tout changer : système d'éducation, constitution de 1867, unité de la famille canadienne, égalité entre la femme et l'homme, etc., etc....

Ne sommes nous pas de ceux qui démissionnent ? Ne nous arrive-t-il pas de penser qu'il n'y a rien à faire, que l'Eglise est dépassée, que les vérités fondamentales de notre foi ne peuvent tenir le coup devant la vie actuelle ?

Si tel est le cas, nous manquons à ce devoir impérieux de porter le témoignage du Christ dans toute notre vie ; nous manquons de fidélité à cet esprit de justice, d'amour et de paix qu'il a déposé dans notre cœur par son Eglise et qu'il nous demande d'infuser dans nos foyers et notre société.

L'AFEAS, à laquelle vous adhérez, entend exercer une action sur notre société, présenter les vues de toutes ses membres devant les pouvoirs publics et les autres corps intermédiaires. *N'est-elle pas pour*

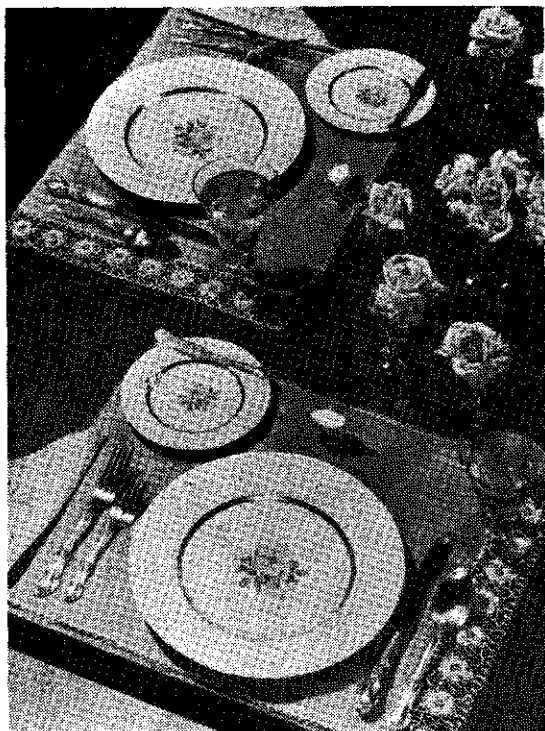
vous, femmes chrétiennes de chez-nous, un moyen efficace de répondre à l'attente du Christ et de son Eglise? Etes-vous bien convaincues de son importance et de son efficacité? Etes-vous vraiment disposées à fournir votre part de collabora-

tion (cotisation, participation aux réunions, acceptation des charges, etc.) pour qu'elle devienne de plus en plus dynamique et forte?

*G.-E. Phaneuf, prêtre,
Aumônier général.*

DOCUMENTATION :

- 1 -- Constitution Pastorale : L'Eglise dans le Monde de ce Temps. Collection : "L'Eglise aux quatre vents" P. 44 et suivantes.
 - 2 -- "Gaudium et Spes" -- Par l'Action Populaire. Editions Spes.
-



PATRON GRATUIT

Cette table d'hôtesse est très féminine. Les napperons d'organdi diaphane accentuent la délicatesse de la porcelaine, tandis que les bandes travaillées au crochet irlandais sont une répétition de ce magnifique modèle de rose que l'on retrouve dans la porcelaine.

Pour obtenir ce patron gratuit -- Inscrivez votre nom et adresse sur une enveloppe affranchie -- Ajoutez le numéro du patron C.T. 222F et 10¢ pour frais de manutention. Incluez le tout dans une enveloppe adressée à : Secrétaire de l'AFEAS -- 515 Viger, Montréal 24.

Semaine de l'Éducation



C'est sous le signe de l'Expo que s'ouvrira, en mars 1967, la semaine de l'éducation, au Québec comme dans les autres provinces canadiennes. Le thème même de la semaine : "**L'éducation face aux changements**" nous rapproche de cette terre des hommes, que des mutations profondes ont marquée dans la dernière décennie. Les générations qui voient se transformer leurs mondes idéologiques, matériels et sociologiques, doivent s'interroger sur les attitudes et les valeurs à cultiver dans cet univers bouleversé par les progrès de la Science.

Le comité de la semaine de l'éducation de l'Association d'Éducation du Québec propose donc à la réflexion et à l'étude de la population du Québec le thème de **l'éducation face aux changements**, pour sa semaine de l'éducation, qui se déroulera du 5 au 12 mars 1967.

L'ÉDUCATION FACE AUX CHANGEMENTS

- dimanche : le fait "Terre des hommes"
- lundi : le fait pédagogique
- mardi : le fait étudiant
- mercredi : le fait familial
- jeudi : le fait technologique
- vendredi : le fait français
- samedi : le fait oecuménique

Nous comptons sur la collaboration de tous les corps intermédiaires et espérons que, dans chaque région, le groupe concerné se sente responsable d'organiser sa manifestation publique pendant la semaine de l'éducation.

(du 5 au 12 mars 1967)

L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Les droits et les devoirs réciproques de la famille et de la société

La famille est une institution de droit naturel aussi ancienne que l'humanité et qui assure l'existence de la société. C'est le lien où se joue le destin moral des individus: "c'est là qu'originellement chaque homme développe sa conscience et prend l'orientation qui détermine son comportement dans la société". (Philippe Garigue)

La société n'est pas une famille agrandie ou une juxtaposition d'individus; elle est constituée d'un ensemble de famille. Mais, *la famille n'est pas faite pour la société, c'est la société qui est faite pour la famille.* On sait par exemple que la Déclaration universelle des Droits de l'homme, adoptée à Paris en 1945 par les Nations-Unies, reconnaît officiellement que la famille est l'élément naturel fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat. (art. 16, par. 3)

Le mot société revêt pour nous, au Canada, un sens national; c'est la demeure du citoyen. Il faut donc que d'une manière quelconque les citoyens aient tous les moyens de faire valoir leurs intérêts, et que les gouvernants soient poussés à s'occu-

per du bien matériel de tous et de chacun.

Qu'il soit aujourd'hui nécessaire de lutter pour la défense de la famille et pour la reconnaissance de ses droits, c'est là une évidence qui s'impose non seulement à tout catholique mais à toute personne désireuse de préserver le caractère de la vie sociale.

La famille est vraiment l'affaire de tous à cause des conséquences que son échec entraîne pour la vie humaine. En 1958, l'Episcopat canadien émettait un communiqué intitulé: "La famille au Canada". Il y dénonçait tout particulièrement la recrudescence des fautes contre la nature du mariage, les ruines causées par le nombre croissant des divorces, la situation pénible sur la question du logement familial, le travail de la mère hors du foyer; puis après avoir exposé le vrai rôle du chef de famille et réclamé une assistance généreuse et désintéressée de l'Etat, le document épiscopal recommandait à tous et, en premier lieu aux gouvernants, *"de n'oublier jamais que la famille a des droits sacrés, antérieurs et supérieurs à ceux de toute autre ins-*

titution, y compris l'Etat lui-même".

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA FAMILLE ET LES DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ

"La dignité, les droits et les devoirs du foyer, établis par Dieu lui-même, comme cellule vitale de la société, sont par là même, aussi vieux que le monde; ils sont le fondamental du bien-être social". (Jean XXIII, 1er congrès de la Famille espagnole, 10 février 1959).

La société doit garantir absolument les droits qui assurent à la

famille, l'ordre, la dignité humaine, la santé, la félicité. Ces droits, nous les énumérerons chacun à tour de rôle :

— *La famille a droit à l'unité.*
Le mot "union" convient mieux que le mot "unité" lorsque nous parlons de liens familiaux. La famille est en effet composée d'individus tout-à-fait distincts: époux, épouse et enfants, chacun ayant sa personnalité propre et il s'agit de réaliser entre-eux une union d'une qualité particulière créée par des liens profonds, tels : l'amour conjugal, l'amour paternel et maternel et l'amour filial.



De l'amour réciproque entre deux adultes, et entre leurs enfants, découle une entité nouvelle: la famille.

— *La famille a droit à la fécondité.* Quiconque accepte de fonder un foyer est tenu d'accepter les devoirs de la vie conjugale, de poursuivre les buts que Dieu lui-même a fixés à la famille. Il est donc évident que la procréation est l'une des obligations fondamentales de la vie conjugale. "*Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-la*" (Genèse : 1,28) a dit le Créateur au premier couple.

La famille doit avoir le droit d'exercer le mieux possible sa fonction dans la société et la mise en vigueur d'une législation en faveur de la maternité devrait favoriser d'une façon adéquate les époux qui décident d'avoir des enfants.

— *La famille a droit de donner et de surveiller l'éducation donnée aux enfants.* L'éducation des enfants est en effet une trop grande responsabilité pour qu'on ne souhaite pas la voir exercer par des personnes compétentes et le rôle du maître n'est pas de remplacer les parents, mais de les aider à remplir leur tâche d'éducateurs de leurs enfants. La responsabilité première reste toujours celle des parents ; "elle ne finit pas au seuil de la maison et ne s'arrête pas à la porte de l'école". La famille a le droit de se faire assister par des services sociaux et de l'Etat, dans le domaine de l'éduca-

tion et les soins à donner aux enfants.

— *La famille a droit à la sécurité économique,* fondée d'abord sur le travail de ses membres, principalement du père de famille. En vertu du principe de droit de tous à un travail qui permette à l'homme de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, il appartient à la société de s'organiser de façon à ce que tous les citoyens trouvent suffisamment à s'employer. *Le chômage doit être inlassablement combattu* et ce n'est pas en distribuant des secours financiers que l'on règlera le problème.

"Si nous ne voulons pas que le droit au travail reste une formule vide de sens, il faut en outre préparer les hommes à jouer, selon leurs capacités, un rôle actif dans la vie économique par une fonction professionnelle adaptée aux besoins et aux possibilités de l'économie". (Documentation sociale, no 105 : 24)

Les chefs de famille qui ont des responsabilités plus grandes, ont droit à un revenu en rapport avec ces responsabilités, parce qu'ils ont le devoir de faire vivre leur famille. Ils doivent être assurés d'un revenu familial leur permettant de satisfaire les besoins du foyer.

— *La famille a droit à l'espace vital.* Le cadre matériel où vit la famille, c'est le logement, la maison. Elle a droit à une habitation saine, digne, correspondant à ses besoins, où elle aime à se retrouver réunie. Une mauvaise habitation empêche la famille de se développer normalement et de voir s'épanouir les talents de ceux qui la composent. "Elle est aussi l'une des causes principales de la délinquance juvénile et de la criminalité en général". (Episcopat canadien, nov. 1958).

— *La famille a droit d'être protégée dans sa santé, tant physique que morale.* La loi naturelle confère à l'homme non seulement le droit, mais le devoir de conserver sa santé physique et d'employer à cette fin les moyens nécessaires et raisonnables, et l'Etat doit y suppléer quand cela s'impose, parce que l'individu seul, ne peut se suffire à lui-même. L'Etat a donc le devoir d'organiser des services d'hygiène publique pour lutter contre les divers fléaux qui menacent la santé de la famille.

La famille a droit de protection contre les influences immorales qui s'exerceraient au sein de la communauté ; elle a aussi le droit d'accomplir librement tous les devoirs qui la relie à Dieu.

— *La famille a droit à la sécurité sociale.* L'un des services aux familles qui donne le plus de résultats consiste à leur faire sentir que la collectivité s'occupe d'elles ; qu'elles ne sont pas seules. L'Etat, avec les pouvoirs dont il dispose, peut seul assurer à tous les membres de la société, la sécurité et l'assistance nécessaires, et seul il dispose des structures administratives essentielles pour mettre en oeuvre une telle politique.

LA RECONNAISSANCE DES DEVOIRS DE LA FAMILLE ENVERS LA SOCIÉTÉ

Les devoirs envers la société, dont l'ensemble constitue le *civisme*, tirent leur origine de la justice sociale, de la religion et de la charité. L'amour que nous devons à Dieu et à nos semblables nous oblige à travailler au Bien commun, dont nous profitons d'ailleurs.

Parmi ces devoirs se placent : l'obéissance aux lois, le respect des corps publics qui détiennent l'autorité, l'exercice du droit de vote, le paiement des impôts. Reconnaître que la société doit apporter à la famille une aide qui lui permette, lorsqu'elle ne le peut elle-même, d'accomplir ses devoirs ne doit pas faire oublier que cette société, assurée par ses administrateurs, des charges financières assez lourdes. *La*

justice exige que si d'une part l'Etat aide les familles, sous forme de services, de pension, d'allocations sociales, de subsides, etc..., l'Etat doit aussi recevoir de l'assistance financière, sous forme d'impôts et de taxes diverses. C'est ce qu'il est convenu d'appeler "justice distributive"; c'est rendre à chacun ce qui lui est dû.

En plus des ressources financières à accorder à l'Etat, n'oublions pas que la force et le rayonnement d'un pays dépendent pour une bonne part de la valeur des individus qui y vivent et que la société est en droit de compter sur la famille pour la formation physique, intellectuelle, morale et religieuse des jeunes qui débutent dans la vie.

En observant les quelques directives qui suivent, ces enfants se rendront dignes de nos ancêtres et deviendront des citoyens vigoureux, soumis et profondément chrétiens, qui feront honneur à leur pays.

— *Formation physique* : le citoyen doit chercher à conserver sa santé et à l'améliorer par des soins appropriés et des exercices physiques adaptés aux besoins de son travail. En agissant ainsi, il se rend

utile à son pays et ne risque pas de lui être à charge.

— *Formation intellectuelle* : le citoyen doit posséder un minimum de connaissances humaines qui lui permettent de communiquer avec ses semblables et de participer au moins comme individu, à la vie de la société politique.

— *Formation morale* : c'est en acceptant les lois morales et en les pratiquant que le citoyen arrivera le plus sûrement à se rendre la vie aussi belle que fructueuse dans le temps et pour l'éternité.

— *Formation religieuse* : nul citoyen n'inspire confiance s'il ne pratique une religion. La considération dont il jouit dans la société est très souvent proportionnée à sa fidélité aux préceptes de sa religion.

Cet idéal de formation physique, intellectuelle, morale et religieuse, tous les individus doivent chercher à l'atteindre, à y conformer leur vie et à la prêcher par leurs actes. Leur comportement se reflétera sur l'Etat, la nation, et favorisera le Bien commun, à la réalisation duquel tous les citoyens doivent s'employer.

CONCLUSION

Toute question qui met en jeu l'intérêt et le sort des familles nécessite une véritable politique familiale reconnue et pratiquée par un Ministère de la Famille, qui tient constamment compte de leurs droits et vise à leur en faciliter le plein exercice dans la pratique de chaque jour. Mais encore et surtout, *il faut la présence de corps intermédiaires* qui groupent en une association active et forte des milliers de membres capables d'assumer leurs responsabilités et solidaires dans une action commune.

Pourquoi l'AFEAS, comme corps intermédiaire, ne serait-elle pas l'une de ces associations puissantes et fortes qui, par une action positive sur la société, au moyen de suggestions, de revendications, de mémoires, de représentation, entreprendrait de défendre les droits de la famille. Pourquoi, nous,

membres de l'AFEAS, mères de famille pour la plupart et qui avons une influence primordiale dans l'orientation morale et spirituelle de nos enfants, ne prendrions-nous pas conscience du capital humain que nous représentons sur le plan de l'action sociale et familiale dans notre province? Nous groupons 35,000 membres; n'est-ce pas une force qui peut justifier certaines exigences en regard des dangers constants qui menacent le foyer?

Après l'étude que nous venons de faire, il importe maintenant d'analyser attentivement toutes ces notions sur nos prérogatives et nos obligations; cela nous permettra de dégager plus facilement "les droits et les devoirs réciproques de la famille et de la société".

(Mme) Cécile G. Bédard,
Propagandiste générale

DOCUMENTATION :

Philosophie familiale, tome I ; Jean-Baptiste Gauvin, ptre.
Questions de vie politique ; Jean Delorme et Léo Bouillé.
Mission et droits de la famille ; Semaines Sociales du Canada,
36e session.

Le Congrès canadien de la famille ; Institut Vanier.

QUESTIONNAIRE :

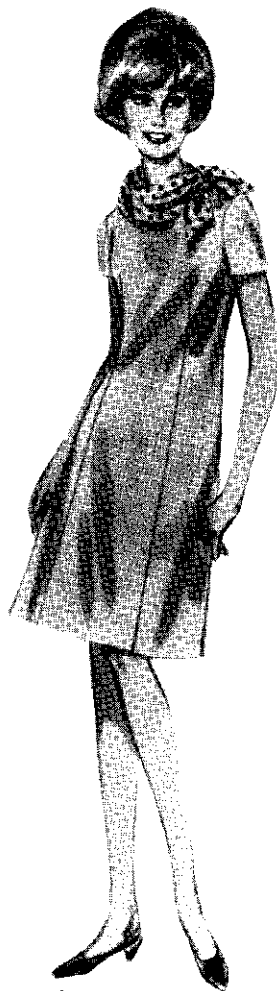
1. Quels sont les devoirs de la société vis-à-vis la famille, en regard du bien-être matériel des citoyens ?
2. Quels sont les devoirs de la famille envers la société, en regard du Bien commun ?
3. Par quels moyens la famille arrivera-t-elle à faire reconnaître et surtout à faire respecter ses droits par l'Etat ?

Une nouvelle toilette pour vous

Durant la période d'acalmie qui suit les Fêtes, vous songez sans doute à réorganiser votre garde-robe pour la saison printanière. Après un inventaire des vêtements encore à la mode, de ceux qui seront rajeunis ou transformés pour les enfants, vous jugez qu'une petite robe standard ou d'après-midi serait très pratique.

A cette fin, la revue de l'AFEAS vous indique quelques points de repère qui vous aideront à confectionner cette robe que vous présenterez à l'exposition diocésaine et que vous porterez ensuite avec plaisir.

Pour se conformer au programme suggéré, voyons la définition de la robe standard. C'est une robe dont la qualité et la sobriété du style lui donnent une place privilégiée dans votre garde-robe. Selon le couturier Jacques de Montjoye, elle sera "de fin lainage ou de crêpe, noire ou tout au moins unie, décolleté modeste ou près du cou, ligne semi-fluide, peu d'ampleur avec ou sans manche, suivant ce qui vous sied le mieux. Atout majeur, sa couleur". De plus, en ayant soin de varier les garnitures, vous serez élégante à toutes heures. Pour le jour, je vois un collet crocheté, brodé ou d'organdi, un jabot de dentelle ou un carré de soie joliment drapé. Le soir un, rang de perles une broche, une écharpe, une jaquette de même tissu doublée d'une soie imprimée la transformera en robe plus habillée.



VOS MESURES ET LE CHOIX DU PATRON

Avant de choisir un patron, il faut d'abord prendre ses mesures. Le nouveau manuel de couture Butterick insiste sur quatre points.

• IMPORTANT

Pour prendre ses mesures on porte un vêtement mince et la gaine appropriée. Appuyez bien le ruban à mesurer, mais ne serrez pas.

• TOUR DE POITRINE

Prenez la mesure là où le buste est le plus plein, et droit en travers du dos.

• TOUR DE TAILLE

Prenez la mesure de la taille naturelle.

• TOUR DE HANCHES

Mesurer les hanches 7 pouces plus bas que la taille naturelle.

Cette première opération effectuée, vous choisirez un patron Adolescente (Teen), Femme (Misses) ou demi-taille (half size). Le patron Teen est proportionné au corps à poitrine haute et à taille est proportionné à un corps de développement normal et à une plus courte de 1 pouce que le Misses. Tandis que ce dernier, Misses, est proportionné à un corps de développement normal et à une taille de longueur ordinaire. Enfin, le patron Half size est proportionné à un corps plus court, des épaules plus étroites, un tour de taille et de hanches plus fort que le Misses. Si vous étudiez un patron de même taille dans chacune de ces catégories, vous remarquerez que les mesures sont presque semblables mais que la différence réside dans le contour et la longueur.

MODIFICATION D'UN PATRON

Aujourd'hui, toutes les compagnies de patrons facilitent le travail de la couturière en indiquant des lignes de modification.

CORSAGE

Pour allonger le corsage, coupez les pièces du dos et du devant aux lignes de modification et intercalez un papier de soie entre les pièces séparées afin d'obtenir la longueur voulue.

Pour le raccourcir, pliez aux lignes de modification. La largeur du pli dépendra de la partie excédente.

S'il n'y a que la longueur du dos qui a besoin d'être diminuée, faites un pli de la largeur voulue (aux lignes de modification) en commençant au milieu du dos ; diminuer ce pli aux coutures sous le bras en le faisant venir à rien au devant du corsage.

MANCHE

Le bout du coude se situe au centre des points de repère des pinces ou fronces imprimées sur le patron. Ajustez cet endroit à votre propre coude pour établir la longueur exacte de la manche. Puis, coupez le patron horizontalement entre les lignes de modification, espacez et épinglez les pièces à un papier de soie.

Et si vous devez raccourcir la manche, faites des plis horizontaux aux lignes de modification et rectifiez les bords du patron indiqués par des pointillés.

Pour des modifications exceptionnelles : agrandir le corsage à cause d'une poitrine forte, d'un dos rond, d'épaules étroites ou carrées, modifier la manche à cause d'un bras fort ou mince, consultez le Nouveau manuel de couture Butterick, à la page 16, la chronique "Technique de la couture" (La Terre de Chez-Nous, 16 nov. 1966) ou le Manuel de couture Simplicity.

A L'EXPOSITION DIOCESAINE

Lors de l'exposition diocésaine, le pointage sera réparti comme suit : la pose de la manche, 5 points ; la pose du fermoir, 5 points, la finition des coutures et de l'ourlet, 5 points ; le pressage 5 points.

POSE DE LA MANCHE

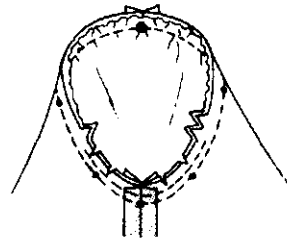
Pour éviter les plis, posez la manche en quatre étapes.



A. Passez un fil de fronces à $\frac{1}{8}$ de pouce du haut de la manche.

B. La manche devant vous, posez-la dans l'entournure, crans sur crans et couture sur couture sous le bras. Épinglez pour que les épingles pointent vers l'entournure. Puis épinglez le cercle moyen au haut de la manche à la couture de l'épaule.

C. Tirez le fil de fronces, pour que l'ampleur soit répartie dans l'entournure, mais laissant à plat à peu près $\frac{3}{4}$ de pouce au haut de la manche. Fixez le fil en l'enroulant autour d'une épingle. Répartissez également l'ampleur au haut de la manche, piquez des épingles espacées de $\frac{1}{2}$ pouce.



D. La manche devant vous, établissez la couture sur votre index. Faufilez la manche à petits points, dans l'entournure, enlevant les épingles une à une. Piquez la couture. Egalisez et repassez dans la direction de la manche.

POSE DE LA FERMETURE-ECLAIR

Faufilez les bords de l'ouverture ensemble à la main ou à la machine, selon la pesanteur et la texture du tissu, sur la ligne de couture.

Pressez la couture ouverte. Retournez le vêtement à l'endroit. Placez l'ouverture faufilée sur la fermeture-éclair fermée, épinglez le vêtement au galon de la fermeture à l'aide de fines épingles ou aiguilles, ne tirant pas trop votre tissu lorsque vous épinglez.

Faufilez le vêtement à la fermeture le long des bords de la partie métallique. Cousez à la main en descendant d'un côté, en travers du bas de la fermeture et en remontant de l'autre côté, en faisant de petits points arrière également espacés et rapprochés. Enlevez la faufilure et pressez. (Technique pour une fermeture-éclair au centre du dos).

FINITION DES COUTURES

Pour les tissus mous et légers, nous vous suggérons un **SURJET A LA MAIN**.

Faites une piqûre à $\frac{1}{8}$ " du bord. Utilisant une aiguille fine et du fil assorti, faites des points obliques sur l'endroit et l'envers, jusqu'à la piqûre. Le fil ne doit pas être tiré à fond.

Par contre, si le tissu s'effile aisément, employez le **zigzagueur automatique**. Il permet de surjeter avec autant de rapidité que d'aisance. Cet accessoire produit un fini plat aux bords des coutures.

FINITION DE L'OURLET

• **Ourlet bordé d'un ruban de finition**

Piquez le ruban irrétrécissable au bord de l'ourlet en répartissant la légère ampleur. Faufilez l'ourlet en place et terminez à points invisibles.

• **Ourlet à point coulé**

Pliez le bord de $\frac{1}{2}$ pouce et faufilez l'ourlet en place. Glissez l'aiguille dans la pliure du bord; puis mordez un ou deux fils du tissu. Glissez de nouveau l'aiguille dans l'ourlet et faites un point invisible. Ne tirez pas le fil trop fort.

LE PRESSAGE

Vous désirez un vêtement de belle apparence ? Eh bien, accordez une attention spéciale au pressage.

- Pressez le tissu pour enlever le pli marchand.
- Pressez le patron avant de l'étaler sur le tissu.

- Pressez au fur et à mesure que vous cousez.
- Ouvrez les coutures du bout des doigts ou avec la pointe du fer en le soulevant un peu au-devant de la couture.
- En pressant la couture ouverte, étirez légèrement en y glissant le fer.
- Pressez sur l'envers.

C'est facile, n'est-ce pas ? Ne tardez pas à réunir tissu et patron car bientôt nous vous présenterons des accessoires qui changeront l'apparence de votre toilette et vous feront coquette à toutes heures !

DOCUMENTATION

Savoir s'habiller — Jacques de Monjoye — Editions du Jour, \$1.00

Nouveau Manuel de Couture Butterick — \$0.60

Manuels de couture Singer : Les coutures et finitions (No 107 — \$0.29) — La pose des fermetures-éclair (No 111 — \$0.29)

Huguette Chagnon



A travers l' A.F.E.A.S.

Nous avons appris avec joie la nomination de M. l'abbé Guy Pratt, aumônier de la Fédération de Saint-Jean, qui vient de prendre possession de sa première Cure à la paroisse Notre-Dame de Fatima, Cité Jacques-Cartier. Nous l'en félicitons et lui offrons nos meilleurs vœux dans l'exercice de son nouveau ministère.



Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à M. l'abbé Hubert Beau-lieu, curé à St-Marcellin de Rimouski, à l'occasion de sa récente nomination comme aumônier de l'AFEAS, Fédération de Rimouski.



Le cercle de Micoua (Manicouagan), si éloigné soit-il, travaille avec ardeur sous la direction de Mme Dolorès Arvisais, présidente. Fondé après la fusion, il compte déjà 79 membres et vient de publier son premier bulletin mensuel qui porte le nom de "Crépuscule", traduction du mot indien "Micoua".



Mme Nestor Marchand et les membres de sa famille nous prient de remercier en leur nom tous les membres de l'AFEAS dont elles n'ont pas l'adresse, pour les nombreux témoignages de sympathies reçus à l'occasion du décès de Mlle Rolande Marchand, ex-secrétaire générale des C.E.D., décédée à Shawinigan le 13 novembre dernier.



Le Salon de l'Agriculture se tiendra cette année à l'Arena Maurice Richard de Montréal, du 17 au 26 février 1967 et constituera la plus importante manifestation jamais présentée dans la Métropole canadienne.

L'AFEAS tiendra son Salon d'Accueil, et, en plus, cette année, son kiosque sur le plancher de la grande salle. Tous les membres sont cordialement invités à s'organiser en vue d'une visite à Montréal, à l'occasion de cette exposition de plus en plus en faveur auprès du grand public.

La responsable

Coton 2/8 2/16 4/8 — Lin — Rayonne — Laine

Livre de tissage, fil à coudre, fil métallique

LISTE DES PRIX SUR DEMANDE

CHARLES E. BILLARD LTEE

1579, rue St-Denis

Montréal

Le mariage des fromages et vins



- CANADIEN : Vins de table Rouges et Rosés. Plus le vin est doux, plus la saveur du fromage doit être douce et de même robustesse. Par exemple, servez les Clarets ou les vins rosés avec du fromage canadien doux ; des Bourgognes et du Chianti avec du fromage fort.
- Oka
et
autres
- BLEU : Vins de table Rouges. Le Beaujolais est recommandé ; ainsi que le Chianti sec.
- BRIQUE : Vins de table Rouges et aussi les Rosés.
- BRIE : Vins de table Rouges, vins pétillants.
- CAMEMBERT : Vins de table Rouges et Blancs ou tous les vins pétillants ou les vins à desserts.
- CHEDDAR : Vins de table Rouges. (Les mêmes qui sont ordinairement servis avec les fromages canadiens).
- EDAM, GOUDA : Vins de table Rouges ; vins à dessert lorsque le fromage fait partie d'un plat de fromages à dessert.
- GRUYERE : Vins de table Blancs, spécialement les vins de Suisse et d'Allemagne.
- GORGONZOLA : Vins de table Rouges. Essayez un Bourgogne, un Chianti ou même un Sherry sec.
- MOZZARELLE : Vins de table Rouges ou Rosés. Subtil avec du Chianti.
- PORT-SALUT : Vins de table Rouges ou Blancs, vins pétillants.
- ROQUEFORT : Vins de table — Rouges et Sherry sec.
- SUISSE : Vins de table Blancs, vins blancs pétillants.

Goûter au fromage

Surprise au fromage

4 onces de fromage cheddar émulsionné ¼ tasse de cacahuètes ou
4 onces de fromage à la crème ¼ tasse de chips écrasées
4 onces de fromage bleu

Laisser le fromage à la température de la pièce environ une heure. Façonner le fromage émulsionné en boule puis aplatir légèrement le dessous pour l'empêcher de remuer. Réfrigérer jusqu'à ce que ferme. Fouetter le fromage à la crème pour pouvoir le manipuler facilement et en recouvrir la boule de fromage émulsionné. Réfrigérer de nouveau et procéder de la même manière pour le fromage bleu. Couvrir le tout et réfrigérer jusqu'à ce que ferme. Au moment de servir, enrober de cacahuètes hachées ou de chips écrasées. Accompagner de biscuits salés ou de pain grillé.

Hors-d'œuvres au fromage

8 onces de fromage à la crème Quelques gouttes de sauce piquante
⅓ tasse de fromage bleu, émietté 1 c. à thé de mayonnaise
1 c. à table d'oignon haché fin ¼ tasse de flocons de maïs écrasés

Mêler fromages, oignon et sauce piquante. Incorporer suffisamment de mayonnaise pour rendre le mélange facile à manipuler. Façonner en petites boules et les enrober de flocons de maïs. Réfrigérer jusqu'au moment de servir. Pour servir piquer les boules de bâtonnets "pretzel" ou de cure-dents. Quantité : environ 30 boules.

Canapés au fromage et aux noix

1 tasse (4onces) de fromage 1 blanc d'oeuf
cheddar râpé ¼ c. à thé de sel
2 c. à table de farine ½ tasse de cacahuètes hachées
½ c. à thé de poudre de cari 2 c. à table de beurre

Mêler fromage, farine et poudre de cari. Fouetter le blanc d'oeuf et le sel jusqu'à ce que ferme. Incorporer la préparation de fromage au blanc d'oeuf. Déposer le mélange par cuillerées dans les cacahuètes hachées ; enrober. Façonner en rouelles d'environ 1 pouce de diamètre. Réfrigérer jusqu'à ce que ferme. Avant de servir, frire dans le beurre jusqu'à ce que doré, 1 à 2 minutes de chaque côté. Servir chaud sur biscuits salés ou pain grillé. Quantité : environ 18 canapés.

Ministère de l'Agriculture du Canada,
Section des consommateurs, Ottawa.

Ordre du jour de l'assemblée de Février

1. — Prière.
2. — Enregistrement des présences.
3. — Lecture du procès-verbal, du rapport financier. Adoption.
4. — Communications.
5. — Mot de la présidente inspiré de l'éditorial.
6. — Rapport de la présidente et des responsables de comités.
7. — Etude sociale :
"Les droits et les devoirs réciproques de la
famille et de la société" 10-11-12-13-14-15
(Mme) Cécile G. Bédard
8. — Etude technique :
"Une nouvelle toilette pour vous" 16-17-18-19-20
Huguette Chagnon

LECTURES PERSONNELLES

| | |
|--|---------|
| Nos déléguées aux journées d'études de l'UMOFc | 2-3-4 |
| <i>Mme Philippe Laliberté</i> | |
| Rôle de l'Eglise dans le monde | 5-6-7-8 |
| <i>Georges-Etienne Phanenf, prêtre</i> | |
| Patron gratuit | 8 |
| Semaine de l'Education | 9 |
| A travers... l'AFEAS | 21 |
| Le mariage des fromages et vins | 22 |
| Goûters au fromage | 23 |

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

**515, Viger,
Montréal (24)**

Téléphone : 845-5070

Prix de l'abonnement : \$1.00 par année

Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi
comme objet de deuxième classe de la présente publication.